

**Mairie de Fléac**  
5, rue de la Mairie  
16730 FLEAC

**Décision du Maire**  
**Prise par délégation du Conseil Municipal**  
**En application de l'article L 2122-22 du CGCT**

\*\*\*\*\*  
**Le Maire de la Ville de FLEAC**

- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique ;
- Vu le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25/05/2020 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement aux adjoints délégués chacun dans le cadre des délégations reçues du maire et à défaut au 1er adjoint comme suppléant en matière de marchés sans formalité préalable ;
- Vu les articles R2122-8 et R2123-1 du décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique, permettant la passation d'un marché inférieur à 40 000 € HT sans publicité ni mise en concurrence préalables ;
- Considérant le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville de Fléac ;
- Considérant que la consultation a été lancée le 19 juin 2025 sur le site marches-publics.info, et publiée dans Charente Libre le 19 juin 2025 (version numérique) et le 24 juin 2025 (version papier), que 61 DCE ont été retirés, 17 entreprises ont réalisé la visite de site obligatoire et 17 plis ont été réceptionnés par voie dématérialisée, tous dans les délais ;
- Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice article 21311 – opération 269 ;
- Considérant la nécessité de conclure un marché pour la rénovation de l'Hôtel de ville, marché constitué de 7 lots ;

**Décide**

Article 1: Le présent marché, est conclu entre la ville de FLEAC et, pour chaque lot :

- **Lot 1 – Façades** : EIRL Sébastien GIANSANTI - 5 route de Brisset ZE Les Rentes - 16440 MOUTHIERS SUR BOËME

pour un total de 125 843,98€ HT / 151 012,78 € TTC

- **Lot 2 – Structure métallique** : Lot infructueux

- **Lot 3 – Etanchéité** : ETANCHEITE DU SUD OUEST - ZE La braonne - 111 route du Bois Grollet - 16 600 MORNAC

pour un total de 13 386,56 € HT / 16 063,87 € TTC

pour un total de 69 273,00 € HT / 83 127,60 € TTC

- **Lot 5 – Plâtrerie, enduits intérieurs** : SARL MPCP - 2 rue des commerçants 16400 PUYS MOYEN

pour un total de 56 569,98 € HT / 67 883,98 € TTC

- **Lot 6 – Ventilation – VMC double flux** : HERVE THERMIQUE / EIFFAGE ENERGIE Systèmes Poitou-Charentes – SAS - 73 rue du Port Thureau – Zi des Agriers – 16000 ANGOULEME

pour un total de 53 232,71 € HT / 63 879,25 € TTC

- **Lot 7 – Isolation extérieure** : Lot infructueux

Le présent marché prendra effet dès notification.

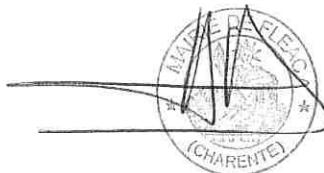
Article 2 : Chaque lot a pour objet des prestations définies dans le lot.

Article 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la dernière des formalités suivantes accomplies : Transmission au contrôle de légalité (Préfecture de Charente) et formalité de publicité d'usage.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au Préfet et de son affichage en mairie.

Article 5 : Mme la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie conforme sera adressée à M. le Préfet de Charente.

Fait à Fléac, le 25 NOV. 2025  
Le Maire, Hélène GINGAST



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission au préfet le : 25 NOV. 2025.....

De la réception à la préfecture le : 25 NOV. 2025....

Mise en ligne le : ..... 25 NOV. 2025